

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 23 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 20 H 30,
Le Conseil Municipal de la commune de Cuhon dûment convoqué
S'est réuni, à la Mairie, en session ordinaire
Sous la Présidence de M. GARANGER Philippe, Maire.

Date de convocation : le 17 mars 2023

Secrétaire : M. MEUNIER Jérémie

Présents : M. GARANGER Philippe, M. LE BRAS André, M. MEUNIER Jérémie, M. BIGOT Florent, M. BOURDIER Olivier, M. POISSON Eric,, Mme LUNEAU Véronique, Mme EUZENAT Annick, M. GREMILLET Julien.

Excusée : Mme PLAIRE Alégria (pouvoir à M. MEUNIER Jérémie)



Le Conseil Municipal arrête le Procès-Verbal de la réunion du 21 février 2023 et de la réunion du 02 mars 2023.

- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :

Les résultats de l'exercice font apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	251 906.10 €
- un excédent d'investissement de	19 461.53 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

- 09 Voix pour
- 00 Voix contre
- 00 Abstention

à l'exception de Monsieur GARANGER Philippe qui a dressé le Compte Administratif 2022 mais qui n'a pas participé au vote, approuve le Compte Administratif présenté par la Présidente, Madame EUZENAT Annick.

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 :

Etant conforme au Compte Administratif, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion présenté par M. NANOT Jean-Luc, Chef de Service Comptable.

- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

- 10 Voix pour
- 00 Voix contre
- 00 Abstention

vote le Budget Primitif qui s'équilibre en dépenses et recettes :

- fonctionnement	486 867.63 €
- investissement	186 538.47 €
<u>- Principales dépenses d'investissement :</u>	
- Emprunts et dettes	10 200.00 €
- Matériel divers	5 500.00 €
- Voirie (commune et association foncière)	87 038.00 €
- Registres Etat Civil	1 000.00 €
- Salle polyvalente	37 000.00 €
- Annexe Mairie	45 000.00 €
<u>- Principales recettes d'investissement et de fonctionnement :</u>	
- Subvention du Département ACTIV	16 200.00 €
- DETR (annexe Mairie)	8 236.00 €
- CCHP fonds de concours et fonds de concours exceptionnels	13 650.00 €
- FCTVA	15 600.00 €
- Contributions directes + Pylônes	147 000.00 €
- DGF	36 700.00 €

- AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE :

Le Compte Administratif 2022 fait ressortir les résultats suivants :

- résultat d'investissement cumulé 001	19 461.53
- restes à réaliser en dépenses	37 500.00
- restes à réaliser en recettes	0

- besoins de financement de la section d'investissement	18 038.47
Compte tenu du résultat de fonctionnement	
Excédent de	251 906.10
L'assemblée délibérante vote l'affectation de	
Au compte 1068	18 038.47
Compte 002 (section de fonctionnement)	233 867.63

- **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

- 09 Voix pour
- 01 Voix contre
- 00 Abstention

vote les taux de fiscalité directe locale ci-dessous pour l'année 2023 et décide d'augmenter les taux de 2% ::

- Taxe Foncière Propriétés Bâties	30.65%
- Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	44.67%
- Taxe d'habitation (résidences vacantes et secondaires)	9.31%

- **SIVOS : MONTANT DE LA PARTICIPATION DES COMMUNES PAR ELEVE ET PAR HABITANT :**

Le Maire informe le Conseil Municipal du montant de la participation des communes par élève et par habitant voté par le SIVOS pour l'année 2023 :

- montant par élève	870.8609 €
- montant par habitant	62.1749 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

- 10 Voix pour
- 00 Voix contre
- 00 Abstention

donne son accord sur ces montants.

- **DEVIS M. SIMON : ACCESSIBILITE HANDICAPE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a l'obligation de se mettre aux normes concernant l'accès handicapé de la Mairie à l'école et à la salle des fêtes ainsi que de la Mairie à l'église et au cimetière.

Il a en sa possession le devis de M. SIMON de Poitiers afin de réaliser le cheminement au sol nécessaire à cet accès handicapé (bande de guidage, pose de dalles podotactiles, pose de panneaux), pour un montant de 8 604.00 € HT soit 10 324.80 € TTC

Toujours dans le cadre de l'accessibilité aux handicapés, il convient également de mettre en place les équipements nécessaires à la Mairie, au cimetière et à la salle des fêtes.

Pour ces différents équipements, le Maire a en sa possession un devis de HANDINORME spécialisé dans l'accessibilité des ERP pour un montant de 5 045.79 € HT soit 5 999.85 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

- 10 Voix pour
- 00 Voix contre
- 00 Abstention

donne son accord pour réaliser les travaux nécessaires à l'accès handicapé, autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise SIMON et HANDINORME et souhaite solliciter le Département pour la subvention ACTIV susceptible d'être accordée pour ces travaux.

- DEVIS MG VIDEO : EQUIPEMENT VIDEO PROJECTEUR :

Le Maire propose au Conseil Municipal d'équiper la salle de réunions, d'un équipement vidéo (écran et vidéoprojecteur).

Il a en sa possession un devis de MG Vidéo de Buxerolles pour la pose d'un écran électrique et l'installation du vidéoprojecteur laser au plafond pour un montant de 2 420.00 € HT soit 2 904.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

- 09 Voix pour
- 00 Voix contre
- 01 Abstention

donne son accord pour l'achat d'un équipement vidéo projecteur.

- QUESTIONS DIVERSES :

- Devis pots de fleurs devant la Mairie et l'annexe de la Mairie :

Le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer les jardinières situées devant la Mairie et l'annexe de la Mairie par des pots de fleurs forme « boule » diamètre 800 mm hauteur 730 mm, moins « gourmands » en eau car plus grands.

Il a en sa possession un devis de VAD COLLECTIVITES de 6 pots « boule » diamètre 800 mm pour un montant de 1 398.00 € HT soit 1 677.60 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

- 08 Voix pour
- 00 Voix contre
- 02 Abstentions

donne son accord pour l'achat de 6 pots « boule ».

- Intervention de M. BOURDIER Olivier :

M. BOURDIER informe le Conseil Municipal d'une demande de la part de M. SIMONNET Pierre-Elie pour l'installation, par la commune, d'un miroir au carrefour de la rue de Colibri et de la rue des Lilas.

